Bulletin Economique

La délégation des ouvriers tisseurs de Saint-Etienne, libre-échangistes, a été reçu Gambetta, qui avait refusé de recevoir les ouvriers protectionnistes de Lille, sous prétexte qu'il ne voulait ne s'engager dans aucun sens. M. Gambetta n'a pas été du député par Saint-Etienne, mais il a sans doute publié qu'il a été par Lille.

La délégation de Saint-Etienne a été également reçue par la commission des douanes, elle a demandé la réduction à 60 fr. des droits sur les fils fins.

(*Echo du Nord*)

Une grave décision a été prise par les négociants en vins de Cette et des environs réunis en assemblée générale.

Il a été décidé qu'une délégation composée de cinq membres dont trois de Cette et deux de Nîme, se rendrait à Paris auprès du ministre pour lui porter les plaintes du commerce et le prévenir que, s'il ne fait pas droit à leurs réclamations, le commerce de Cette et de Nîme fermerait immédiatement ses magasins.

La Commission des Douanes

Paris, 8. — La commission du tarif des douanes s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Méline.

La discussion sur l'agriculture a été reprise. M. Richard Waddington a fait remarquer la perte considérable subie depuis quelque temps par l'agriculture dans l'élevage des moutons

Afin de remédier à cet inconvénient, M. Waddington propose deux moyens : le premier consistant dans la majoration d'un droit de 50 centimes qui frapperait tout mouton vivant à son entrée en France ; le deuxième serait de protéger l'élevage en établissant un droit sur la laine.

M. Waddington soutient énergiquement ces deux moyens.

M. Guillemin les combat en disant que l'établissement d'un droit sur la laine grèverait le prix des tissus, sans donner de sérieuses compensations à l'agriculture.

M. Dautresmes dit se rallier à la proposition de M. Waddington, si la commission veut statuer sur la question des drawbachs.

Relativement à la laine, la commission décide que l'examen de la question des laines sera repris lors de la discussion des tissus.

La commission repousse en principe le droit proposé par M. Viette sur le cinquième quartier du bœuf; elle adopte ensuite le projet du gouvernement sur les animaux vivants et le droit de 1 fr. 50 sur les viandes fraîches de boucheries ainsi que le droit de 20 fr. par 100 kilos sur les viandes telles que volailles, gibier, tortues.

M. Danelle-Bernardin propose de dégrever de 20 0/0 pendant trois ans les impôts fonciers pour compenser l'entrée en frontière des produits étrangers.

Plusieurs membres s'élèvent contre cette proposition et déclarent la commission des douanes incompétentes; M. Caze soutient l'inverse.

Néanmoins la proposition n'est pas prise en considération.

La commission interrompt vos travaux pour recevoir les délégués ouvriers de St-Etienne, représentés par MM. les députés Raymond et Richard. Ces délégués déclarent que les droits proposés par la commission sur les fils et cotons sont trop élevés pour lutter contre l'étranger.

La commission prend acte de leur délibération et remet la discussion à demain mardi.

BUSSIÈRES.

L'instruction et le travail des enfants. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative à l'instruction à donner aux enfants employés dans les manufactures :

Monsieur le préfet,

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'appeler mon attention sur de nombreuses irrégularités qui se commettent dans l'application de la loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants mineurs, employés dans les manufactures, en ce qui concerne le service de l'enseignement primaire. Les instructions contenues dans les circulaires ministérielles de mes honorables prédécesseurs, en date des 20 juillet 1875 et 20 février 1877, sont généralement mal appliquées et quelquefois même absolument inconnues.

La plupart des certificats d'instruction exigés par l'article 9 de ladite loi sont incomplets, sans uniformité de rédaction, souvent délivrés avec trop d'indulgence et ne répondant nullement aux exigences de la loi.

En outre, contrairement aux prescriptions formelles de l'article précité, un grand nombre de ces certificats ne sont pas visés par les maires.

Vous ne sauriez méconnaître, monsieur le préfet, que ces infractions aux règlements présentent les inconvénients les plus sérieux.

Aussi, pour remédier à un tel état de choses, ai-je cru devoir arrêter, de concert avec mon collègue, M. le ministre de l'agriculture et du commerce, un type de certificat à délivrer par les instituteurs et les inspecteurs primaires.

J'ai l'honneur de vous l'adresser, en vous priant de vouloir bien veiller à ce que tous les certificats soient dressés conformément à ce modèle.

Je crois devoir vous rappeler en même temps les instructions contenues dans les circulaires du 20 juillet 1875 et du 20 février 1877, dont il est regrettable que toutes les prescriptions n'aient pas été scrupuleusement suivies.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me faire connaître les mesures que vous aurez cru devoir prendre.

Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le ministre de l'instruction publique,
JULES FERRY.

Bulletin Militaire

Des indications souvent erronées, concernant les appels des réservistes, ont jeté l'incertitude parmi un grand nombre d'hommes appartenant à cette partie de l'armée.

Voici, pour une période de quatre années, à compter de l'année 1880, quelles seront les classes de réservistes exercées :

En 1880, les classes 1871 et 1873.
En 1881, les classes 1872 et 1874.
En 1882, les classes 1873 et 1875.
En 1883, les classes 1874 et 1876.

Et ainsi de suite régulièrement, toutes les classes étant, à partir de l'année 1880, convoquées dans la deuxième et quatrième année de leur temps de réserve.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre vient de prescrire la création d'infirmiers et de brancardiers régimentaires, afin de constituer au plus tôt le premier échelon du service de santé en campagne, qui, désormais en comprendra trois comme dans les armées étrangères.

Chaque année, les tambours, les musiciens et ouvriers des régiments d'infanterie recevront, par les soins du médecin-major de leur corps une instruction spéciale théorique et pratique.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Les retards occasionnés par la neige dans les transports sur les voies ferrées ont fait monter une disette de charbon à Roubaix. Déjà, un certain nombre d'établissements étaient menacés d'un arrêt très prochain ; on en citait qui, dès aujourd'hui, devaient être fermés. La Municipalité s'est émue de cette situation et voici les dépêches qui ont été échangées entre le Maire de Roubaix et la Préfecture du Nord :

« Roubaix, le 8 décembre 1879,
5 heures 1/2 soir.

« *Maire à Préfet Nord*,

« Prière de vouloir bien prendre mesures d'urgence pour faire expédier cette nuit par voie ferrée tous les charbons qui se trouvent en gare de Fives, St-Sauveur et Somain, faute de quoi les usines arrêteront demain à midi.»

« Le Maire, A. DAUDET.

« RÉPONSE DU PRÉFET :

«Lille à Roubaix, 8 décembre 1879,
8 heures soir.

« *Préfet Nord à Maire Roubaix*,

«La suspension de transport et de réception à la gare de Roubaix le 8, 9, 10 et 11 courant de s'applique pas aux charbons. Des ordres ont été donnés pour faire acheminer de suite sur Roubaix les charbons qui se trouvent pour cette destination, à Fives et Somain. Il n'y en a point à St-Sauveur. L'exploitation du chemin de fer est très difficile en ce moment, mais des efforts sont faits pour donner satisfaction aux besoins les plus urgents et surtout en ce qui a trait à l'alimentation, et au charbon pour l'industrie.»

La Mairie nous communique cet avis :

«Par suite des ordres donnés, il existait ce matin à la gare de Roubaix 210 wagons chargés de charbons.

«Le Maire de la ville de Roubaix, invite les destinataires à prendre immédiatement les mesures pour faire enlever ces charbons, afin d'éviter l'encombrement et permettre ainsi les arrivages qui vont se succéder.»

Notre premier courrier du matin ne nous est arrivé aujourd'hui qu'à midi.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 12 courant, à huit heures du soir, pour délibérer sur les questions suivantes :

Proposition pour la réduction du nombre des gardes-champêtres ;

Demande d'un crédit supplémentaire de 9.405 fr. 56 c. pour solder les dernières dépenses d'installation du service des eaux ;

Projet de traité pour la fourniture des charbons à l'usine de Bousbecque pendant les années 1880-1881 et 1882.

Rapport de la Commission des Finances sur :

La demande d'un crédit supplémentaire de 10.000 francs pour les travaux municipaux ;

Payement d'intérêts de retard dûs aux héritiers Duthoit-Ferret pour le terrain de l'école de natation ;

Règlement du mémoire Collin pour les horloges ;

Acquisition d'un terrain pour une école rue Archimède ;

Crédit supplémentaire de 1.050 francs pour les promenades publiques ;

Demande du commissaire central tendant à être élevé à la classe exceptionnelle personnelle;

Classement et mise en état de viabilité de la rue de France ;

Budget du Mont-de-Piété ;

Mise en état de viabilité de la rue Ternaux ;

Budget de la ville pour 1880.

Rapport de la commission des grands travaux au sujet de la création d'un port central.

La *Gazette de Tourcoing* consacre cet article à M. Philippe Motte :

«Les funérailles de M. Philippe Motte auront lieu demain jeudi, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe.

»Nous devons quelques lignes d'éloges biographiques à cet homme de bien, dont la vie ne fut qu'un long exemple de charité ; il est essentiel que la postérité n'en perde pas le souvenir.

»M. Philippe Motte-Roussel était né en 1795. Issu d'une famille où le sens religieux et l'esprit charitable qui en découle nécessairement, sont de principe, il fut, dès sa jeunesse, un ardent promoteur de bonnes œuvres. Nous ne pouvons entrer dans les menus détails de cette première période, ils sont plutôt du ressort de la vie privée. En 1833, M. Philippe Motte entrait au Conseil d'administration du Collége. C'était un événement favorable à la prospérité, alors chancelante, de notre institution scolaire communale. « La providence, dit M. l'abbé Leblanc, dans son *Histoire du Collége*, voulait qu'au milieu des ruines d'un passé qui s'écroulait sans espoir, il restât du moins un élément de succès pour l'avenir » Nous extrayons du livre précité, le jugement suivant, qui est une esquisse frappante de M. Philippe Motte à cette époque. « Par la lumière de ses conseils, par la fidélité de son dévouement, par son zèle à défendre et à maintenir les véritables intérêts de notre cité. M. Philippe Motte devait bientôt contribuer puissamment à réorganiser le Collége, sur des bases plus solides. Jeune encore, il représentait déjà l'esprit religieux et les traditions antiques de notre pays ». La considération et l'estime publiques étaient et restèrent toujours au diapason de ce jugement. M. Philippe Motte était l'homme de courage et de persévérance, fait pour que jamais elles ne se démentissent.

»En 1840, il entra au Conseil municipal. Son rôle y était tout tracé par le grand programme qu'il s'était imposé. Il y fit prévaloir autant qu'il put (et sa voix était très-écoutée) ses idées généreuses. Jusqu'en 1870, époque où il sortit de l'assemblée communale, il y appuya toutes les mesures de charité et de fondations pieuses dont il fut question. A la mort de M. Antoine Timan, adjoint, (14 juillet 1852) M. Philippe Motte occupa un moment la tête de l'administration municipale, en compagnie de M. Bouillet. D'une grande modestie, il n'avait accepté ces fonctions que par dévouement pour la ville; il les remit à MM. Wattinne, Hassebroucq et Desurmont-Desurmont, le 3 août suivant.

»Il fit partie du conseil d'arrondissement de 1833 à 1836.

»M. Philippe Motte fut longtemps, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures (1849 à 1867). En cette qualité, il remit à l'empereur Napoléon III, lors de sa première visite à Tourcoing, le 24 septembre 1852, un mémoire d'une grande importance, demandant l'achèvement du canal de Roubaix pour notre ville.

»Il se comporta au Conseil municipal comme à la Chambre consultative, en homme judicieux et dévoué, mais son élément, son vrai terrain, ce qui donnait l'essor à toutes les grandes qualités de son caractère, c'étaient les institutions charitables. Il n'est pas d'entreprises de ce genre en ville, dont il n'ait été le zélé promoteur et l'organisateur actif. Les patronages, le Bureau de bienfaisance (1828) dont il fut vice-président pendant 10 ans, et qu'il n'a abandonné qu'au moment où son grand âge lui en fit une nécessité absolue, la Caisse d'épargne (1843), les écoles, les églises. Il fut un des fondateurs des écoles gratuites de filles (1832) de l'œuvre des *Pauvres Veuves* et des *Pauvres Ménages* (1861), de l'œuvre des *Petits Sœurs des pauvres* (1867). Il fut le principal instigateur de l'installation des *Dames auxiliatrices* des âmes du purgatoire (1873).

»En octobre 1832, il se rendit acquéreur avec MM. Gaspard Desurmont, Dennemaucourt, doyen de St-Christophe, Philippe, doyen de Notre-Dame, Jean Dervaux et Cauffiez-Noflet, de la filature des *Récollets*, afin d'y fonder l'hospice *St-François*, destiné aux vieillards et aux orphelines. Cet hospice fut longtemps entretenu par les dons volontaires des fondateurs et des personnes charitables de la ville; en 1854, l'hospice *St-François* fut réuni à l'Hôtel-Dieu. M. Philippe Motte avait une sollicitude toute particulière pour cette fondation; il lui fit une donation assez importante.

»La fabrique de St-Christophe, sa paroisse, était naturellement de son ressort; il en fut nommé président, à la mort de M. François Delonlaine. Il était président honoraire des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, après en avoir été longtemps président effectif.

»En 1867, M. Philippe Motte fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et peu après, Pie IX lui envoya la croix de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.

»M. Philippe Motte est mort avec une réputation de charité et de piété, très-élevée dans l'opinion publique. Sa mémoire restera longtemps entourée de la plus haute considération. Peu d'hommes laissent certainement d'aussi unanimes regrets.»

G. B.

M. Philippe Motte était le père de notre cher et regretté M. Pierre Motte, que les notables roubaisiens élurent à l'unanimité président de leur tribunal de commerce.

Le nouveau conseiller général démocrate-socialiste et libre-penseur, M. Chéri Dumez, vient encore de réunir ses fidèles. C'est le *Petit Nord*, son zélé monteur qui nous l'apprend en ces termes :

« RÉUNION PRIVÉE. — Hier, 7 décembre, à six heures du soir, une délégation de la Société l'Union « Société d'enseignements mutuels, » composée de 25 membres, est allée au village du Grand-Ronchin, en l'estaminet Destailleurs. Aussitôt, une réunion privée de 150 électeurs, a été formée sous la présidence du citoyen Chéri Dumez, assisté des citoyens Florimond Leclercq et Lahide, conseillers municipaux de Ronchin.

» Une conférence a été faite par le citoyen Vauhée (de l'Union), sur l'utilité des Sociétés coopératives, le Droit de réunion et d'Association.

» L'orateur a été fréquemment interrompu par des applaudissements.

» Le citoyen Chéri Dumez, après avoir remercié la réunion des marques de sympathie qu'elle lui accordait, a proposé de faire la prochaine réunion à Faches, ce qui a été accepté à l'unanimité pour le dimanche 21 décembre.

» Cette réunion, c'est-à-dire cette fête républicaine, a été terminée à onze heures, par quelques chansonnettes patriotiques. On a bu à l'avenir de la République, et l'on s'est quitté aux accents de la *Marseillaise* et au cri : « Vive la République démocratique ! »

Lundi, à l'audience solennelle présidée par M. Paul Bardon, premier président de la Cour de Douai, M. Casati, conseiller à la cour et M. de Brix, juge au tribunal de première instance de Lille, ont prêté le serment exigé par la loi avant leur entrée en fonction.

Nous avons entendu avec le plus vif intérêt à la messe de dimanche dernier, la belle exécution de la *Fanfare Delattre*.

Loin de se laisser endormir sur les magnifiques lauriers du concours de Paris, les membres de cette excellente société musicale redoublent de zèle pour se maintenir au rang élevé qu'ils ont su conquérir.

Nous ne pouvons assez louer la bonne sonorité des instruments, l'interprétation vraie et expressive des deux œuvres que la *Fanfare Delattre* nous a fait entendre.

Il nous semble superflu d'exprimer notre admiration pour la noble et chevaleresque *Marche aux flambeaux*, de Meyerbeer; c'est une de ces œuvres dont on ne se lasse jamais et qui passera à la postérité.

L'ouverture du *Prétendant* de Rucken est très-intéressante et nous donne une juste idée de ce que produit l'école allemande actuelle.

Nous félicitons bien sincèrement la *Fanfare Delattre*, et surtout son jeune et vaillant chef, M. Louis Knorr, qui a su mener ses musiciens à la victoire et qui saura les maintenir dans cette voie glorieuse et féconde.

La société chorale, *Sainte-Cécile*, a exécuté pour la seconde fois, dimanche dernier, la *deuxième messe solennelle*, de Charles Gounod.

L'église Notre-Dame offrait aux chanteurs l'excellente acoustique de son vaisseau et la disposition favorable de ses grandes orgues et de sa tribune. Les légères imperfections que nous avions signalées lors de l'exécution à l'église Saint-Martin, ont, dès lors disparu, et de l'avis général, l'effet produit par les choristes a été très-grand et très-apprécié par les connaisseurs.

Le directeur de la *Sainte-Cécile*, M. Julien Kossul avait cédé son bâton de chef de chœurs, à un excellent musicien, M. Jules Lefebvre, membre de la société, et accompagnait la messe sur les grandes orgues, avec le magnifique talent et la virtuosité que nous admirons tant en lui.

RÉMY.

Nous rappelons que c'est demain, jeudi, qu'aura lieu le concert donné au Théâtre de Roubaix, par M. le capitaine Voyer, avec le concours de Mlle Lavy d'Astruc, du Théâtre Lyrique de Paris. Nous en publions plus loin le programme :

Une nouvelle société colombophile vient de se former à Lille ; elle est constituée sur de telles bases et avec de tels éléments qu'elle doit nécessairement donner un nouvel essor à l'élevage du pigeon voyageur déjà si étendu dans notre région.

Composée de tous amateurs sérieux et expérimentés, pouvant faire les sacrifices nécessaires à l'amélioration des races et possédant déjà le plus beau et le plus important pigeonnier du chef-lieu (dont le nombre de couples dépasse cent cinquante) la société *Le Nord* est, selon nous, appelée à de grands succès dans les prochains concours.

La *Fédération*, dont elle fait partie, organise, nous dit-on, pour le dimanche 21 courant, dans la grande salle du Ramponeau, une exposition internationale où doivent figurer les sujets primés aux concours de Vendôme, Châtellerault, Bordeaux, Belfort et Rome.

M. Rey, de Bruxelles, a formellement promis, pour cette exposition, son pigeon, qui a gagné le premier prix au concours de Rome à Bruxelles en 1878.

Nous savons aussi que bon nombre d'amateurs se disposent à y envoyer leurs plus beaux sujets accompagnés de leurs prix, tels que vases de Sèvres donnés par le ministre de la guerre, et objets d'art offerts par nos honorables députés, plus, les médailles gagnées par les différentes Sociétés.

On nous annonce, en outre, que, voulant rehausser l'éclat du concours, M. le directeur du Jardin d'acclimatation d'Anvers enverra ses plus beaux pigeons de volière. Des prix seront certainement distribués.

Nous ne doutons pas que tous les véritables amateurs de la gent ailée qui a rendu et pourra rendre encore de si grands services, ne s'empressent de visiter cette exposition qui sera ouverte au public.

Animés de cet esprit de confraternité que l'on rencontre toujours dans notre population, la société *le Nord*, dans sa séance d'inauguration, tenue il y a une quinzaine de jours, a offert un punch aux Sociétés de Roubaix, de Tourcoing, et aux amateurs de Lille et des environs.

Nous souhaitons la bienvenue à la société *le Nord*, et faisons des vœux pour sa réussite aux concours de 1880.

On nous écrit :

« C'était lundi soir, à 7 heures, qu'avait lieu la soirée récréative offerte aux élèves du demi-pensionnat de l'Immaculée-Conception, dirigé, comme on le sait, par les frères des Ecoles chrétiennes.

« La salle était comble, les parents des élèves avaient voulu par leur présence témoigner de leur sympathie pour cette institution qui est appelée à rendre de si grands services à l'enseignement dans notre ville. La satisfaction se lisait sur tous les visages ; il est vrai de dire que cette soirée était attrayante dans toutes ses parties.

« Un chœur élevé avec beaucoup de brio par la Société chorale de Saint-Joseph en faisait l'ouverture.

« M. C. Courbier a interprété avec beaucoup de talent *le Trouvère*, pour violon.

« Un charmant duo, la *Légende de St-Nicolas*, a été très bien chanté par deux élèves, MM. H. Parent et A. Valentin. M. C. Ségard nous a ensuite débité, avec le talent que nous lui connaissons, une chansonnette comique, *En chemin de fer*, qui a été fort applaudie.

« Enfin, un drame chrétien, très intéressant, en 2 actes, *Ibrahim*, a été parfaitement rendu par tous les acteurs ; les principaux surtout, jeunes enfants, élèves du Demi-pensionnat, ont été au-dessus de leur âge, tant ils étaient bien dans leur rôle.

« La seconde partie s'ouvrait par deux morceaux admirables, Ouverture du *Châlet*, d'Adam, et *Gavote de la 12e Sonate*, de Martini, qui ont été rendus avec perfection par la Symphonie, dirigée avec tant de talent par M. L. Desrumaux.

« Les félicitations que nous nous plaisons à adresser à cette phalange d'artistes ne sauraient être restreintes, car au talent réel ces messieurs joignent un dévouement qui est digne d'éloges ; c'est toujours si généreusement qu'ils prêtent leur concours, aux soirées de St-Joseph, où nous avons eu déjà le bonheur de les applaudir, comme en cette circonstance pour la fête du Demi-Pensionnat, que nous ne pouvons que nous joindre aux bons frères, pour les remercier et leur témoigner toute la reconnaissance que comporte leur gracieuses présences à ces séances dont ils relèvent l'éclat.

« Après la Symphonie, M. C. Segard nous a conté : *La foire de chez nous* ; il a fait assister à tous les exercices attrayants des barraques foraines. Equilibriste, danseur de corde, marionnettes, lutteurs, etc. Il nous a rendu cette scène comique à merveille, nous lui adressons nos sincères félicitations.

« Enfin, en terminant, nous avons été témoins des *Tribulations de Jeannot* ; c'est une charmante comédie en un acte. Tous les acteurs, comme dans Ibrahim, ont très bien rempli leur rôle.

« Tous les auditeurs se sont retiré charmés de la belle soirée à laquelle ils venaient d'assister et se promettant bien de répondre aux invitations dont on pourrait les honorer par la suite.

« Nous applaudissons de grand cœur l'idée qui a déterminé à ce que l'on donne jeudi prochain, 11 décembre, la même fête au profit de l'œuvre de St-Louis de Gonzague. Les bienfaiteurs et membres honoraires de cette belle œuvre de la jeunesse, peuvent se procurer des cartes jusqu'au moment même de la séance, au siège de la Société, rue de la Paix, 22.

« Places réservées, 2 francs ; places non réservées, 1 franc.

« L'ouverture de la salle à 6 h., la séance à 7 heures.

« A. L. »

N.-B. — Vu le mauvais temps la salle sera chauffée.

Un banquet réunissait, dimanche dernier, au Café Delattre, placé de la Fosse-aux-Chênes, le personnel de l'établissement du gaz de la rue de Tourcoing. Ce banquet, gratuitement offert par MM. Desclée, était destiné à fêter la vingt-cinquième année de service, dans leur établissement, de M. Jules Bourgeois, caissier. La cordialité la plus grande n'a cessé de régner pendant le festin et au dessert, M. Guillaume Merteens, ingénieur, a porté à M. Bourgeois, au nom de MM. Desclée, un toast dans lequel il a constaté combien ces Messieurs étaient heureux d'avoir rencontré un collaborateur aussi dévoué. Il l'a prie, en leur nom, d'accepter comme souvenir de la célébration de ses 25 ans de service une montre et une chaîne en or, et au nom du personnel une magnifique bague dite chevalière.

M. Bourgeois a remercié en termes émus. Un toast a aussi été porté à MM. Jouret père et Deltour qui, à eux deux, comptent 87 ans de services dans l'établissement, et l'un des invités a fait entendre une chansonnette de circonstance qui a fait grand plaisir.

Une particularité à noter : les menus avaient la forme de candélabres et une pièce montée, offerte par les invités, représentait un gazomètre parfaitement imité.

Nous rappelons que dimanche prochain, auront lieu l'assemblée générale du *Cercle horticole du Nord*, à Lille et la distribution des médailles aux lauréats des différents concours de l'année.

Cette cérémonie sera d'autant plus intéressante, que le M. docteur Jeannel y fera une conférence horticole.

On annonce qu'il est question de fusionner les musiques des Sapeurs-Pompiers et des Canonniers sédentaires de Lille, pour en former un corps de musique spécial qui constituerait une véritable musique municipale.

Une rafle. Douze cabaretiers et brasseurs de Roubaix, réunis, la nuit dernière, dans un estaminet de la rue Turgot ont été frappés d'un procès-verbal, pour être resté au cabaret après l'heure de la fermeture réglementaire. Le patron de l'estaminet M. Y..., a aussi été l'objet d'un procès-verbal.

Des cent quatre-vingt-dix qui ont déserté, samedi dernier, les ateliers de MM. M..., quarante-cinq avaient repris le travail, hier après-midi.

La saison est rigoureuse pour tout le monde et surtout pour ceux dont les chaussures sont en mauvais état. Alphonse P..., ouvrier gazier, est dans cette dernière situation et, se trouvant, hier matin, à travailler dans un tissage de la rue du Grand Chemin, il a chaussé les souliers d'un ouvrier maçon puis a disparu. Ce vol ne devait cependant pas rester impuni, car Alphonse P..., rencontré, quelques heures plus tard, sur la Place de la Liberté, par la victime du vol, qui s'était mise à sa recherche, a été arrêté et conduit au dépôt de sûreté.

On nous prie d'annoncer que la musique des Sapeurs-Pompiers d'Halluin offrira, le dimanche 8 février prochain, un grand Concert à ses membres honoraires. Cette Société s'est assuré le concours de plusieurs artistes étrangers.

Une discussion assez vive s'étant élevée, avant-hier soir, à propos d'un ticket, entre un employé de la gare de Roubaix et un voyageur, le gendarme de service crut devoir intervenir, requis qu'il en était d'ailleurs par l'employé ; mais, furieux de cette intervention, le voyageur se mit à injurier le gendarme, à lui lancer les épithètes de canaille, vaurien, etc., et, finalement, à le menacer de le faire révoquer. Ces menaces ne produisirent aucun effet sur le brave militaire qui, aidé d'un agent de police, conduisit son insulteur au violon. Celui-ci a déclaré se nommer Antoine B..., architecte, demeurant depuis deux mois à Roubaix dans un cabaret de la rue des Longues-Haies.

Un habitant de Wasquehal, nommé Titgate vient d'être arrêté. Il est accusé d'être l'auteur d'un vol assez important de betteraves, chez un cultivateur de ses voisins.

Les douaniers de Wattrelos ont arrêté, l'avant-dernière nuit, au passage Herlaux, un jeune homme de Tourcoing, Louis Devos, qu'ils ont trouvé nanti de dix-sept kilogrammes de tabac belge.

Quatre cabaretiers de Leers, MM. M... P..., J... et C... ont été surpris, il y a trois jours, par la gendarmerie de Roubaix, tenant chez eux des consommateurs, au milieu de la nuit. Ils seront poursuivis ainsi que les neuf clients auxquels ils donnaient à boire.

Une plainte pour coups et blessures a été déposée, hier par un habitant de la rue de la Tuilerie, M. Emile R..., contre Camille D..., ouvrier menuisier.

UN DÉLIT DE CHASSE. — Désiré Choquet était, il y a quelques jours, gravement occupé à déposer sur une couche de fumier qu'il avait étendue dans un champ, ensemencé de la rue de Lille, des plantes enduites de glu destinées à prendre des oiseaux, un gendarme en tournée l'a aperçu et lui a dressé procès-verbal en lui rappelant que la loi du 3 mai 1844 sur la chasse est toujours en vigueur.

Lundi, 8 décembre, vers sept heures et demie du soir, au centre du village, un individu de Baisieux, nommé Augustin Thieffry, a tenté d'assassiner M. François Lemaire, principal clerc de notaire de M. Vanhaeck. Cet individu, armé d'une lourde pièce de fer, en a frappé violemment ledit M. Lemaire au point qu'il est tombé étourdi et sans connaissance sur le pavé. L'assassin en a profité pour le dépouiller de tout ce qu'il possédait et lui donner de nouveaux coups. Les blessures de François Lemaire sont très-graves. Heureusement, cet individu, dont les antécédents sont déplorables, a été arrêté sur-le-champ par quelques habitants d'Ascq. Cette affaire en amènera d'autres, sans doute, à la charge de cet assassin.

Plusieurs tuyaux des eaux d'Emmerin se sont rompus cette nuit sous l'action de la gelée, place de Tourcoing et rue du Long-Pot à Fives. Les abords de ces voies inondées formaient ce matin une immense glace très dangereuse pour la circulation.

Une funèbre trouvaille a été faite hier matin, vers sept heures et demie, place Jacquart, par le sieur Mahieu, employé à l'éclairage public, à Lille.

En éteignant un gaz en face de la rue du Prez, Mahieu aperçut dans la neige près du réverbère, un fœtus d'enfant d'environ quatre mois. Il en avertit aussitôt M. le commissaire de police du 4e arrondissement qui se rendit sur les lieux et constata que le fœtus avait dû être déposé là pendant la nuit.

Une enquête est ouverte par le parquet.

Samedi, à deux heures, un ouvrier de la distillerie de M. Catteri-Desprez, à Lille, voulant remettre une machine en marche, en poussant avec le pied la courroie de transmission, a été pris par le pied et enlevé à plus de 3 mètres de hauteur.

Il eut les os du pied et de la cheville broyés. L'amputation a dû être faite.

Son état est aussi satisfaisant que possible.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Il y a, à la Bassée, un fraudeur de premier ordre qu'on appelle Clovis Caudillon. On prétend qu'il n'a jamais connu d'autre métier. Il a subi, de ce chef, deux condamnations dont une à deux ans de prison. Cela ne suffisait pas à sa gloire. Il a continué.

Le 20 novembre, dans la nuit, il arrivait à la Croix-au-Bac avec une carriole attelée d'un cheval, et il s'arrêta près du cabaret Lefrançais où l'attendaient des porteurs chargés de tabac en feuilles.

Malheureusement, les douaniers d'Aubers en embuscade de ce côté, avaient observé toutes les manœuvres, et, le moment venu, ils s'élancèrent sur la bande. Quatre furent arrêtés, y compris Caudillon, son équipage d'une valeur de 350 francs, plus 360 kilog. de tabac.

Tous ont comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel qui les a condamnés : Caudillon, à trois ans de prison, cinq ans de surveillance et 9.000 fr. d'amende ; les frères P. et Ed. Lestienne, d'Herlies, à six mois ; Lemichet, de Sainghin-en-Weppes, etc.

Tous sont solidaires de l'amende. La contrainte par corps a été fixée à un an.

Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Un an de prison à Marie Bachelet, fille soumise à Lille, et à Boulard, son souteneur, pour vol au préjudice d'un marchand de houblons, de Bailleul, qu'ils avaient attiré chez eux. — Un autre souteneur auquel les deux complices avaient donné 20 francs pour acheter son silence, a été condamné à six mois de prison.

Trois mois à Augustin et Sylvie Robart d'Armentières ; un an à la femme Pottier, pour vol de foulards à l'étalage d'un marchand de cette ville.

8 jours de prison à H. Bernard de Fretin, ancien ouvrier chez M. Legavrian, constructeur à Moulins-Lille, pour coups ayant causé un incapacité de travail de 8 jours à J. Lippens, l'un de ses compagnons d'atelier.

Treize mois à H. Ivens et J. De Nys, et un an à Léonce Wautier, qui, depuis trois mois, ne vivent que du produit des vols qu'ils commettaient dans les appartements, en l'absence des locataires.

Election de Cambrai

Nous lisons dans l'Emancipateur de Cambrai :

Le résultat de l'élection de dimanche, nous satisfait entièrement.

Nous étions neutres, elle est neutre.

Nous voulions faire échec au candidat républicain, elle est pour la république un échec grave. Car, en l'espèce, la majorité du candidat de la R. F., qui à première vue pourrait paraître un triomphe, se change en désastre si l'on examine la réalité des choses.

Le total des inscrits dans la deuxième circonscription de Cambrai est de : 24,727. Sur ces 24,727, le candidat républicain n'a obtenu que : 9,978 voix.

Si nous ne faisons erreur, sur 24,727 la véritable majorité minimum est : 12,364. On voit que l'élu du 7 décembre est loin d'avoir atteint ce résultat. Il lui manque 2,386 voix. Mais il y a plus. A la dernière élection, le 7 juillet 1878, M. Bertrand-Milcent obtint : 12,072 voix. Donc, en un an, la république, dans la deuxième circonscription de Cambrai, a perdu : 2,094 voix.

C'est raide.

Et que l'on ne dise pas que c'est le chiffre des votants qui a diminué pour l'un et l'autre concurrents, puisque le candidat anti-républicain a gagné, lui, quelques centaines d'adhérents.

Ajoutez à cela que, cette année, contrairement à ce qui arriva en 1878, le candidat républicain n'eut presque pas à combattre. A peine si son concurrent se montra. Tellement qu'il y a dix jours encore, le *Libéral* pouvait mettre en doute sa candidature. Il n'avait pour lui ni fonds, ni aides, ni journaux, rien.

En fait, l'élu républicain est l'élu du Cateau.

Il est l'élu de quelques centres manufacturiers dans lesquels l'ouvrier, forcé par la faim qui exige le travail, n'a pas cru pouvoir voter librement.

Toute la vérité est là.

Sur les 9978 voix données au républicain il se trouve au moins DIX MILLE votes forcés, provenant ou de fonctionnaires, ou de salariés du gouvernement, ou d'*ouvriers embrigadés*.

Tous les électeurs libres ont voté contre la république.

D'ailleurs, même dans les communes les plus vouées au radicalisme, il y a un déchet énorme.

Au Cateau, en 1878, M. Bertrand-Milcent obtient 1829 voix. En 1879, le candidat républicain n'en a que 1624. A Solesmes, en 1878, M. Bertrand-Milcent 1077. En 1879, le candidat républicain 864. A Caudry, en 1878, M. Bertrand-Milcent 826. En 1879, le candidat républicain 626.

La moyenne de la « fréinte », comme on le voit, est pour chacune de ces grandes communes de DEUX CENTS.

Mais le résultat le plus amusant est celui de Viesly.

Dans son numéro de jeudi, le *Petit Nord* embouchant la trompette épique, et célébrant à l'avance, en longues colonnes, le triomphe du candidat républicain, disait :

On se souvient qu'aux dernières élections Viesly a donné la majorité au parti républicain; cette majorité sera certainement dépassée le 7 décembre.

Or, voici les chiffres officiels pour cette commune qui, on le sait, devait fournir un candidat pour le cas où l'élu d'hier n'aurait pas accepté la candidature :

En 1878 : républicains, 318.
conservateurs, 255.
En 1879 : républicains, 249.
conservateurs, 314.

Petit Nord, vous n'aviez pas le fil.

Bref, la République est morte dans la deuxième circonscription de Cambrai. Elle est morte avec la prospérité commerciale et industrielle du travailleur et de l'ouvrier.

Et, au jour où les conservateurs agiront dans la deuxième circonscription comme ils ont agi dans la première au 14 octobre 1877, ils sont assurés du succès.

— CAMBRAI. — On apprend à l'*Emancipateur* que des villages entièrement bloqués ont fait demander des secours et des vivres.

Si la neige tombait de nouveau la situation pourrait devenir critique pour le plus grand nombre des communes qui n'ont communication que par les « chemins creux. »

Hier, le train arrêté à Lourches, a pu reprendre sa marche, mais, arrêté dans les tranchées situées entre Iwuy et Cambrai, il a dû définitivement s'arrêter. Vers le soir, il était encore en détresse. La troupe est allée le dégager.

La plupart des voyageurs ont gagné à pied Escaudœuvres, et de là Cambrai.

— LAVENTIE. — Samedi matin, vers sept heures et demie, Henri Mazingarbe, âgé de 63 ans, balayeur au tissage mécanique de Jonglez-Houlaeque, au hameau du bac Saint-Amour, commune de Sailly-sur-la-Lys, s'étant trop approché, en faisant son travail, d'un arbre de transmission, s'est trouvé pris par ses vêtements et emporté par le mouvement de rotation faisant 136 tours à la minute. Le malheureux n'a été retiré de cette position qu'étant entièrement broyé.

— BEAUMETZ-LES-LOGES. — Samedi, vers 3 heures, on a trouvé sur le chemin d'Adinfer à Monchy-au-Bois, près de cette dernière commune, le cadavre couvert de neige du sieur Adolphe Henri, garde-chasse, âgé de 45 ans, domicilié à Adinfer.

Cet homme avait quitté sa demeure la veille à deux heures pour se rendre à Beaumetz. On présume qu'en retournant chez lui il a été saisi par le froid, et qu'il est mort des suites d'une congestion cérébrale.

— SAINT-OMER. — Nous avons entretenu nos lecteurs de l'incendie qui a détruit samedi soir, vers dix heures, la fabrique de tissus élastiques pour chaussures, appartenant à M. Achille Reuffiet et sise à Blandecques. Nous apprenons aujourd'hui que la perte assumée par M. Reuffiet s'élève à 90,000 fr. Il y a assurance pour 160,000 fr.

— HOUPLINES. — *Un homme gelé.* — Le nommé Descrive, Charles (dit Machlot), âgé d'environ 35 ans, journalier, demeurant à Houplines, a été trouvé hier matin, mort de froid dans un hangar.

Ce malheureux, qui était presque idiot, avait des habitudes d'intempérance, on suppose qu'il avait bu la veille et que le froid aura déterminé l'asphyxie.

— AUTI-LE-C